



Introduction du Directeur général à la Conférence internationale du Travail: Consolider les progrès et aller de l'avant

CIT 93-2005/Rapport I (A)

Le temps de la réflexion

Nous vivons une époque de rapides mutations dans le monde du travail, ce qui pose beaucoup de difficultés nouvelles aux gouvernements et aux organisations de travailleurs et d'employeurs sur les plans de l'organisation et de l'action. La période à venir sera vraisemblablement décisive pour déterminer le rôle de l'OIT et du système multilatéral pendant les dix prochaines années. L'enjeu, c'est la valeur et la dignité du travail dans nos sociétés contemporaines.

Depuis mon rapport de 1999 sur le travail décent, la Conférence internationale du Travail a été un laboratoire dont jaillissent idées et réflexions sur le monde du travail, lesquelles sont fondées sur l'expérience de nos mandants et de leurs propres mandants. Ce qui est dit à la Conférence trouve ses racines dans la vie quotidienne des personnes, familles, entreprises et communautés. Parce que l'OIT est tripartite et que nous nous intéressons aux moyens réels qu'ont les gens de vivre, nous sommes l'organisation internationale la plus en phase avec la société.

Ces dernières années, j'ai soumis successivement à votre considération plusieurs rapports de suivi pour susciter votre réflexion et stimuler vos discussions en plénière: *Réduire le déficit de travail décent*; *S'affranchir de la pauvreté par le travail*; et *Une mondialisation juste, le rôle de l'OIT*. Nous avons bénéficié de l'importante contribution aux débats à l'échelle mondiale de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, que l'OIT a établie. Les rapports globaux en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ont fourni des informations extrêmement précieuses mais souvent alarmantes. Pour chaque point à l'ordre du jour, le Bureau a élaboré des études spécifiques qui, chaque année, servent de base à vos échanges.

Les discussions qui ont suivi ont enrichi la réflexion du Bureau et guidé les décisions du Conseil d'administration. Cette conjonction est particulièrement bien exprimée dans le programme et budget dont vous êtes saisis. Les débats du Conseil d'administration ont clairement montré notre concordance de vues sur le fait qu'il faut faire du travail décent un objectif mondial fondé sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. A cette fin, il faut agir à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Certes, l'objectif est ambitieux, mais il n'est pas irréaliste à terme si l'on tient compte du ferme appui qu'il a reçu et qu'il continue de recevoir dans d'autres milieux que l'OIT. Tant dans les pays en développement que dans les pays développés, de plus en plus de gens comprennent que le tripartisme de l'OIT a permis d'établir un lien avec eux. Il traduit bien ce qu'ils attendent des autorités publiques ou privées, à savoir qu'elles mettent en œuvre les politiques

susceptibles de leur donner la possibilité réelle d'accéder au travail décent. C'est l'une des attentes démocratiques et légitimes les plus répandues dans le monde et nous sommes à l'avant-garde de ce combat. C'est aussi essentiel pour faire face aux nombreux risques sur le plan de la sécurité qui apparaissent dans différentes régions. Réelles possibilités d'emploi, dignité individuelle, stabilité de la famille, communautés vivant en paix, tous ces éléments vont de pair. Pour beaucoup, ils permettent d'établir si la démocratie et la liberté peuvent aussi assurer une meilleure qualité de vie au travail à tous. Election après élection, c'est le message que nous recevons.

Dans le cadre de notre programme, faire du travail décent un objectif mondial passe par quatre ensembles indissociables de mesures que l'OIT doit prendre:

- Premièrement, pour progresser encore, il faudra que l'OIT prenne l'initiative de revigorer le tripartisme et contribue à renforcer les syndicats, les organisations d'employeurs et les ministères de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Nous devons agir ensemble pour accroître la voix et l'influence du tripartisme au sujet de diverses questions nationales ou mondiales.
- Deuxièmement, les mandats de l'OIT peuvent faire campagne afin que le travail décent pour tous soit un principe directeur des stratégies nationales de développement économique, social et environnemental. Promouvoir le consensus sur le fait que le travail décent est essentiel pour la société et l'économie contribuera à faire converger les politiques dans différents domaines et à éviter le risque que le manque de cohérence n'entrave l'essor des possibilités de travail décent et ne nuise aux politiques macroéconomiques et d'investissement.
- Troisièmement, il faut une action analogue à l'échelle du système multilatéral pour faire prendre conscience de l'importance du travail décent pour les questions de développement qui sont au cœur des préoccupations de la communauté internationale, et de sa contribution aux objectifs de la réduction de la pauvreté et d'une mondialisation équitable et ouverte à tous, objectifs qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.
- Quatrièmement, par le biais des programmes par pays pour un travail décent, l'OIT devrait se donner les moyens de contribuer plus efficacement, dans le cadre de son mandat, au développement durable à l'échelle nationale et aux politiques internationales qui vont dans ce sens.

Malheureusement, l'écart est important entre les besoins que les mandants ont exprimés et les possibilités financières dont nous disposons pour y répondre. J'ai tenu compte de cette réalité en rendant plus efficaces nos processus au moyen de la budgétisation stratégique, en réalisant des économies considérables sur nos coûts administratifs et opérationnels, en transférant des ressources aux régions et en élargissant les programmes techniques. Avec le soutien du Conseil d'administration, nous continuerons d'avoir le souci de l'économie et de l'efficacité afin de ne pas vivre au-dessus de nos moyens et, ainsi, de faire plus tout en rendant nos activités plus efficaces. Je sais que les questions budgétaires sont difficiles pour nous tous. Mais je négligerais mes responsabilités devant la Conférence si je ne disais pas que l'engagement de l'OIT et les attentes qu'il a suscitées en ce début de XXI^e siècle ne peuvent pas être pleinement réalisés avec les ressources dont nous disposons actuellement. Nous continuerons de servir nos mandants au mieux de nos capacités mais malheureusement pas dans la mesure que leurs réalités demandent.

Par conséquent, ayant ces éléments à l'esprit, je me suis demandé quelle pourrait être ma meilleure contribution à vos discussions cette année.

En parlant avec nombre d'entre vous, j'ai ressenti le souhait d'un moment de réflexion active, d'une réflexion sur l'avenir tout en gardant les pieds sur terre et en ayant conscience des rapides mutations du monde du travail. Cela excluait d'élaborer un nouveau rapport volumineux et j'ai pensé qu'il serait peut-être plus utile de prendre le temps d'assimiler complètement les discussions sur lesquelles mes précédents rapports ont débouché. Nous devrions saisir l'occasion de réfléchir ensemble pour nous préparer à l'avenir.

Regardons devant nous. Ce qui est peut-être au premier plan de mes pensées, c'est la nécessité de faire une synthèse approfondie des multiples mutations très rapides du monde du travail et de comprendre en quoi elles affectent notre mandat et nos programmes et défient nos capacités techniques. Ensemble, ces mutations posent de nouveaux problèmes considérables aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs. Certes, nous connaissons bien certaines questions, mais nous devons nous efforcer davantage de déterminer comment les marchés du travail et les emplois évoluent et de comprendre leurs interactions ainsi que leurs conséquences en matière d'action dans la mondialisation, laquelle aussi est en mutation. Cette base de connaissances devrait en fin de compte constituer l'essentiel de nos compétences fondamentales.

Alors que nous nous préparons à mettre en œuvre le prochain programme et budget, je lance une initiative à l'échelle du Bureau – dans les régions et au siège – qui vise à rassembler et à évaluer nos connaissances sur l'évolution du travail et de la production. Naturellement, nous nous inspirerons aussi beaucoup de l'expérience et des réseaux de nos mandants. Je suis convaincu que cette initiative, conjuguée à une meilleure compréhension des principales caractéristiques de cette évolution et de leurs conséquences pour notre mandat et nos activités futures, nous aidera à identifier aussi les lacunes d'information et les insuffisances de notre masse critique dans certains domaines. Je compte vous donner ces résultats en temps voulu pour la prochaine Conférence. Vos observations sur les aspects essentiels de cette question sont les bienvenues à la discussion plénière de cette année.

De fait, cette année, dans l'important rapport sur la politique sociale (*Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent*), nous examinons déjà les perspectives pour la génération à venir de travailleurs. J'attends avec intérêt la discussion de cette question par la commission de la Conférence et les conclusions qui en découleront.

Toutefois, nous avons aussi à relever des défis immédiats. Cette brève introduction à la Conférence vise à attirer l'attention sur plusieurs questions actuelles dont l'Organisation est saisie. Nombre d'entre elles figuraient à l'ordre du jour du Conseil d'administration l'an dernier. Elles sont résumées dans le rapport de M. Séguin, Président du Conseil d'administration¹. Les rapports que nous soumettons respectivement peuvent être examinés ensemble².

Consolider les progrès réalisés pour aller de l'avant

Mes Propositions de programme et de budget pour 2006-07 s'inscrivent dans le cadre du processus que nous avons amorcé ensemble en 1999 lorsque nous avons changé de méthode de programmation pour adopter une approche fondée sur des objectifs stratégiques et des résultats mesurables. Grâce à ce changement, le Conseil d'administration et la Conférence peuvent maintenant discerner plus clairement comment nous répartissons nos ressources entre nos priorités, puis mesurer les résultats. Je considère que cette approche a amélioré la gouvernance de l'OIT – et continue de le faire – car elle permet au Conseil d'administration et à la Conférence de se prononcer sur les objectifs et d'évaluer les réalisations.

Le cadre stratégique du programme continue à reposer sur les quatre piliers du travail décent – les principes et droits fondamentaux au travail; les possibilités d'emploi et de revenu des femmes et des hommes; la protection sociale; le dialogue social et le tripartisme. Ces éléments forment un ensemble intégré de principes et de politiques qui sont essentiels pour faire progresser les conditions de vie et de travail partout dans le monde. Avec les thèmes intersectoriels de l'égalité entre hommes et femmes et du développement, ils sont l'expression contemporaine des valeurs et de la mission qui ont toujours été celles de l'OIT.

Le programme et budget proposé cette année à la Conférence a pour thème «Faire du travail décent un objectif mondial». Il continue de moderniser nos mécanismes de planification stratégique, en répondant à l'évolution et à l'augmentation de la demande de services. En ce qui concerne le programme, j'ai observé avec plaisir une large convergence de vues sur les priorités lors de la préparation et de l'examen de mes propositions. D'une manière générale, nos mandants apprécient le travail du Bureau et sollicitent de plus en plus notre appui technique.

Le niveau du budget a donné lieu à des discussions longues et difficiles. Il me semble néanmoins que mes propositions, ajustées en fonction des diverses opinions exprimées, sont bien équilibrées. J'ai maintenu le niveau réel des ressources pour les régions, augmenté les fonds alloués aux initiatives tripartites visant l'emploi des jeunes, assuré le financement de base de la session maritime de la Conférence, alloué de petites sommes à des investissements institutionnels urgents et opéré des réductions substantielles dans le niveau général du budget initialement proposé, comme l'avaient demandé de grands bailleurs de fonds. J'espère que vous adopterez le programme et budget proposé au niveau budgétaire recommandé par le Conseil d'administration.

Le Millénaire+5:

l'Agenda du travail décent dans le système multilatéral

En septembre prochain, l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvrira par un sommet des chefs d'Etat qui examineront la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire au cours des cinq

¹ Rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence, *Compte rendu provisoire* n° 1, Conférence internationale du Travail, 93^e session, Genève, 2005.

² Mon introduction à la Conférence constitue le rapport I(A) qui est prévu à l'article 12 du Règlement de la Conférence. L'annexe est le rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

années écoulées. Comme nous le savons, les progrès sont inégaux et c'est avec une inquiétude grandissante que l'on observe que trop de pays progressent trop peu vers la réalisation des objectifs fixés pour 2015.

L'importance de l'emploi des femmes et des jeunes pour la réduction de la pauvreté est reconnue dans la Déclaration du Millénaire. Néanmoins, l'Agenda du travail décent, avec toutes ses composantes, pourrait contribuer bien davantage à la réalisation des différents objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur le Millénaire+5³, le Secrétaire général souligne qu'il faut créer des «emplois corrects qui assurent un revenu mais aussi donnent un pouvoir aux pauvres, notamment aux femmes et aux jeunes». Dans ces conditions, le rôle central de l'emploi productif dans la réduction de la pauvreté mérite de recevoir un rang de priorité plus élevé que celui qui lui était accordé dans la Déclaration et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Parallèlement au suivi de la Déclaration du Millénaire, le système multilatéral a entrepris toute une série d'actions fondées sur les engagements pris à l'occasion de plusieurs grands sommets qui ont eu lieu dans les années quatre-vingt-dix. On célèbre cette année le dixième anniversaire des conférences de Copenhague et de Beijing, qui ont l'une et l'autre beaucoup contribué à l'intégration des préoccupations de l'OIT en matière d'emploi et de travail dans les programmes mondiaux concernant le développement social et l'égalité entre hommes et femmes.

A l'issue de ses débats sur Beijing+10, la Commission de la condition de la femme a adopté en mars dernier une résolution sur l'habilitation économique des femmes, qui fait expressément mention de l'Agenda du travail décent et du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'engagement pris au Sommet de Copenhague en matière d'élimination de la pauvreté a eu un impact très important sur les travaux des organisations du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, vu qu'il a servi de base à la Déclaration du Millénaire. Il a également représenté au niveau mondial un soutien politique aux normes fondamentales du travail, ouvrant ainsi la voie à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cependant, les deux autres objectifs interdépendants du plein emploi et de la cohésion sociale, établis par le Sommet social, n'ont malheureusement pas reçu la même attention. C'est ce qu'a mis en évidence en février dernier la Commission du développement social des Nations Unies.

Articuler les synergies entre le plein emploi, la réduction de la pauvreté et la cohésion sociale, avec un ferme souci d'égalité entre les sexes, constitue un volet important du mandat de l'OIT qui est aujourd'hui particulièrement pertinent dans beaucoup de parties du monde. Dans ses travaux avec les pays, avec la Banque mondiale et avec d'autres institutions sur les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres mécanismes de planification du développement, le BIT s'est attaché à souligner que, dans le cas de l'immense majorité des individus, des familles et des communautés, la pauvreté ne reculera que si chacun a une chance raisonnable de trouver et de conserver un travail décent.

Le Bureau et les mandants devront poursuivre et intensifier l'action qui vise à promouvoir l'intégration du travail décent dans les politiques économiques et sociales aux niveaux local, national et international. La structure particulière de l'OIT, qui place les représentants des travailleurs et des employeurs sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements lors de la prise de décisions, offre un lien crucial avec la réalité de la vie quotidienne des travailleurs et de la gestion des entreprises, dont le système multilatéral a grandement besoin.

A l'occasion de plusieurs réunions internationales récentes, ministres ou chefs d'Etat et de gouvernement se sont déclarés favorables à ce qu'une plus grande place soit faite à l'emploi décent et productif dans un environnement mondial propice à un développement social et économique sans exclus. Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique (Ouagadougou, septembre 2004) a décidé notamment de placer «la création d'emplois au centre des objectifs de nos politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental, en vue de la réduction durable de la pauvreté...». Dans le même ordre d'idée, le Sommet des Amériques de l'Organisation des Etats américains, qui se tiendra cette année en Argentine, traitera de la pauvreté, de l'emploi et de la gouvernance démocratique.

En ce qui concerne l'Union européenne, l'Agenda de Lisbonne et la récente déclaration de politique sociale de la Commission vont dans la même direction. En octobre prochain, en République de Corée, nous aborderons ces questions à l'occasion de notre réunion régionale tripartite qui rassemble les Etats Membres d'Asie, du Pacifique et du Moyen-Orient, comme nous l'avons fait en février à Budapest pour l'Europe et l'Asie centrale.

Au-delà du Sommet du Millénaire+5, l'OIT est appelée à jouer un rôle de plus en plus actif, dans les limites de son mandat, dans les discussions nationales et internationales sur les stra-

³ «Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous», document A/59/2005.

tégies de lutte contre la pauvreté, la croissance à forte intensité d'emplois et les questions plus larges de développement, et à œuvrer pour une mondialisation équitable et sans exclus.

A cet égard, le rapport intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous* de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a fait prendre conscience de la place centrale à accorder au travail décent pour que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. Dans sa résolution 59/57 adoptée dans le cadre du suivi de la Déclaration du Millénaire, l'Assemblée générale des Nations Unies, «à l'occasion de l'examen complet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, demande aux organes et organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations du système des Nations Unies, d'examiner le rapport de la Commission mondiale, dans les limites de leur mandat, et demande également aux Etats Membres d'étudier ce rapport; elle invite également les organisations du système des Nations Unies concernées et les autres organismes multilatéraux pertinents à renseigner le Secrétaire général sur les activités qu'ils mènent pour promouvoir une mondialisation équitable, sans laissés-pour-compte...». Ce faisant, l'Assemblée générale a pris acte de l'utilité de ce rapport et a souhaité promouvoir la discussion nécessaire au sein du système multilatéral sur cette question importante.

Dans ce contexte, les mandats de l'OIT sont bien placés pour faire mieux connaître l'Agenda du travail décent dans les organisations internationales concernées et pour promouvoir une meilleure cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Au niveau national, il faut donner aux ministères de l'emploi, du travail et des affaires sociales la possibilité de mieux se faire entendre et renforcer le tripartisme.

Programmes de promotion du travail décent pays par pays

L'élaboration de programmes de promotion du travail décent pays par pays est une innovation opérationnelle importante. Ces programmes seront l'expression intégrée de la contribution et de l'appui du BIT à la promotion du travail décent en tant qu'objectif national. Progressivement, ils deviendront le principal moyen d'exécution des activités du programme et budget 2006-07. Je suis convaincu qu'ils renforceront la capacité des mandants tripartites du monde du travail de faire entendre leur voix et d'être écoutés lors de l'élaboration des politiques locales, nationales et internationales. Par son effet d'intégration, l'Agenda du travail décent aide notre Organisation à offrir à ses mandants plus de services et de meilleurs services. Il nous permet aussi d'interagir plus efficacement avec d'autres organisations internationales et, en coopération avec elles, de contribuer à une mondialisation plus juste ainsi qu'à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Nous examinerons avec les mandants la manière dont le BIT peut le mieux les aider à intégrer les différentes composantes de leurs stratégies de promotion du travail décent. Les programmes s'appuieront sur les résultats encourageants du programme pilote de promotion du travail décent, que nous avons lancé en 2001, ainsi que sur l'expérience découlant de nos activités ordinaires essentielles. Le programme pilote a montré qu'il n'y a pas de modèle universellement applicable et que seul le dialogue peut permettre de répondre parfaitement aux nécessités et priorités nationales. L'appropriation des programmes par chaque pays est un des fondements de cette approche. Certains programmes seront vraisemblablement plus complets que d'autres, du moins au départ. Notre objectif est que, en intégrant les différents outils dont nous disposons, nous puissions accroître l'impact de nos activités et appuyer le rôle essentiel des ministères de l'emploi, du travail et des affaires sociales ainsi que des syndicats et des organisations d'employeurs dans le développement national.

Je suis convaincu que le très large accord autour des quatre composantes fondamentales du travail décent générera la volonté politique et la capacité opérationnelle de faire les progrès nécessaires pour que le travail décent soit au cœur des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Les programmes de promotion du travail décent pays par pays, conçus et mis en œuvre avec les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats de nos Etats Membres, devraient donner une orientation pratique à nos efforts communs visant à garantir que les stratégies nationales de développement contribuent effectivement à promouvoir les possibilités de travail décent. Nous attendons avec intérêt les avis des délégués sur la manière d'exploiter au mieux le potentiel de cette nouvelle approche.

Etant donné que, comme je l'ai déjà mentionné, nos ressources ordinaires seront limitées, notre capacité de mener à bien les activités prévues dépendra dans une large mesure de la mobilisation de ressources extrabudgétaires beaucoup plus importantes pour financer la coopération technique. Sur ce point, nous devons œuvrer ensemble pour que les politiques de coopération des pays développés fassent une bien plus grande place à l'appui à apporter aux différents éléments qui conditionnent la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Par exemple, le renforcement des capacités organisationnelles des partenaires sociaux, les responsabilités des ministères en

matière d'inspection du travail ou le développement des institutions des marchés du travail occupent rarement une place importante dans l'aide publique au développement.

A ce sujet, dans un mémorandum qu'ils ont adressé aux chefs d'Etat de leurs pays en août 2004, les ministres des finances africains ont jugé que, dans le contexte actuel, caractérisé par une forte corrélation entre la pauvreté et l'absence de travail décent, il faut que l'emploi soit au cœur des priorités de l'aide publique au développement.

Nous devons aussi créer des conditions propres à promouvoir l'échange d'expériences entre pays en développement sur les questions techniques et sur les politiques qui présentent un intérêt commun. Cela offre, à mon avis, un grand potentiel. Ces efforts pourraient être financés, non seulement par les pays donateurs traditionnels, mais aussi par les pays en développement qui souhaitent promouvoir la coopération Sud-Sud entre pays ayant des problèmes analogues.

Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent

L'OIT joue un rôle international majeur dans l'élaboration des politiques visant à promouvoir l'emploi des jeunes en tant qu'institution chef de file du Réseau pour l'emploi des jeunes, mis en place par le Secrétaire général des Nations Unies, et de la mise en œuvre de la résolution sur la promotion de l'emploi des jeunes adoptée par l'Assemblée générale en 2002⁴. Nous coopérons avec la Banque mondiale et l'ONU. Onze pays se sont portés volontaires pour élaborer un programme national dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes: Azerbaïdjan, Brésil, Egypte, Indonésie, République islamique d'Iran, Mali, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal et Sri Lanka. Je tiens à les en remercier. Ils se sont engagés à donner l'exemple en préparant et en mettant en œuvre des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. La commission pour l'Afrique établie par le premier ministre britannique, Tony Blair, a demandé aux pays développés de fournir 30 millions de dollars de plus sur trois ans pour étendre le réseau à 25 pays d'Afrique subsaharienne afin qu'ils puissent donner suite à la décision prise à Ouagadougou, au Sommet de l'Union africaine, de donner la priorité à l'emploi, notamment à l'emploi des jeunes.

Le BIT et le Réseau pour l'emploi des jeunes œuvrent aussi à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier de l'objectif 8, qui prévoit notamment d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies propres à faciliter l'accès des jeunes à un travail décent et productif, en collaboration avec les pays en développement. Ces responsabilités reflètent la volonté manifestée de longue date par les mandants et par l'Organisation de promouvoir l'accès des jeunes des deux sexes à un travail décent.

Le rapport *Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent* qui est soumis à la Conférence donne une vue d'ensemble du problème et des facteurs socio-économiques qui facilitent ou entravent l'accès des jeunes à un travail décent. Ce rapport a été établi en vue d'un renforcement de nos politiques et de nos actions concernant cette partie cruciale de notre agenda.

La manière dont les jeunes entrent dans la vie active, avec des portes qui s'ouvrent et d'autres qui se ferment, a une influence décisive sur tout le reste de leur vie professionnelle. Le rapport examine les initiatives nationales et s'attache à tirer des enseignements propres à permettre de formuler des politiques et programmes efficaces. Il décrit aussi l'appui apporté par le BIT aux mandants pour les aider à promouvoir l'accès des jeunes à un travail décent en indiquant les approches et les instruments qui ont été ou pourraient être utiles aux mandants.

Pour stimuler l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes, il est essentiel de promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises. C'est un domaine dans lequel les connaissances et l'expérience des mandants tripartites peuvent aider à définir les meilleures pratiques à utiliser pour créer un environnement qui favorise les différents investissements nécessaires. Cela peut concerner aussi bien l'emploi indépendant que l'investissement étranger. Beaucoup de jeunes commencent par travailler dans de petites entreprises. Certains décident de monter leur propre affaire. La promotion des petites entreprises doit occuper une place importante dans les stratégies qui visent à rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'Etat doit encourager un concept élargi et dynamique d'entrepreneuriat pour stimuler à la fois l'initiative individuelle et des initiatives plus vastes dans toute une gamme d'organisations qui incluent, mais sans s'y limiter, le secteur privé (initiatives des collectivités locales, coopératives, secteur public, organisations de travailleurs, organisations de jeunes, etc.). Dès l'école primaire, nous devons promouvoir une culture de la créativité dans tous les domaines.

J'attends de la commission de la Conférence qui traitera de l'emploi des jeunes qu'elle donne à la plénière des indications sur la manière dont nous devons poursuivre notre objectif qui est d'assurer aux jeunes des deux sexes qui entrent actuellement sur le marché du travail une chance de trouver et de conserver un travail décent ou de créer et de développer leur propre entreprise,

⁴ Résolution A/RES/57/165.

y compris des activités productives dans l'économie informelle ou le secteur rural. C'est un point capital pour la stabilité et la sécurité de beaucoup de pays. Il s'agit de montrer que le monde peut se mobiliser pour vaincre la pauvreté et que les adultes sont capables d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des générations à venir.

Activités normatives: élaboration, promotion et application des normes

Le deuxième Rapport global sur le travail forcé fera l'objet d'une discussion dans le cadre du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Année après année, ce suivi nous aide à mieux comprendre les problèmes à résoudre pour parvenir à un meilleur respect de ces droits et principes. Cette année, pour la première fois, une estimation du nombre de travailleurs forcés est présentée: ils seraient 12,3 millions au moins, dont 9,8 millions exploités par des agents privés et plus de 2,4 millions dans le prolongement d'activités de traite des êtres humains. Les 2,5 millions de travailleurs restants sont astreints à un travail par l'Etat ou par des groupes rebelles.

J'espère que ce rapport fera prendre davantage conscience de l'existence de cette pratique inacceptable qui ne devrait jamais être tolérée. Je vous invite à inscrire ce problème à la toute première place de votre programme d'activités de sensibilisation. Nous devons être à la pointe du combat et des poursuites contre les personnes qui considèrent la traite des êtres humains et la servitude pour dettes comme une source normale de revenus. A eux seuls, les profits illicites produits par la traite des travailleurs se chiffrent à 32 milliards de dollars. Il s'agit là d'un problème éthique qui heurte la conscience de chacun et qui est inacceptable pour nos sociétés. L'éradication du travail forcé est un combat difficile mais qui peut être gagné. En mettant sur pied une alliance mondiale multipartite, nous devrions être à même de susciter la volonté nécessaire – depuis les collectivités locales jusqu'aux organisations internationales – de mettre un terme au travail forcé. Dans cette entreprise, le tripartisme doit guider nos pas.

Cette année, la Conférence sera également l'aboutissement de plusieurs années de travaux préparatoires et de discussions sur de nouvelles normes d'ensemble visant le travail dans le secteur de la pêche. Nous ferons également un pas en avant concernant l'approche intégrée d'un cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail. Ce sont là deux ajouts majeurs à nos instruments. Des travaux considérables ont été accomplis pour faciliter votre analyse de ces questions et je ne doute pas que nous parviendrons à des avancées dans ces domaines.

La nouvelle étude d'ensemble sur la durée du travail, intitulée *Vers plus de flexibilité*, montre une fois encore l'importance de nos activités de collecte systématique d'informations sur les problèmes visés par nos normes, en tant que moyen d'évaluer les faits nouveaux intervenus dans le monde du travail. L'examen de cette étude d'ensemble par la Commission de l'application des normes de la Conférence pourra apporter une contribution utile à l'Agenda du travail décent, car, malgré un intérêt manifeste et souvent réaffirmé, nous n'avons eu que peu d'occasions ces dernières années d'aborder la délicate mais importante question de la durée du travail.

L'élaboration, la promotion et l'application des normes s'appuient sur des valeurs qui appellent un large soutien et, dans certains cas, un soutien universel et qui imprègnent l'ensemble de notre Organisation. Dans un monde agité, l'OIT demeure ancrée dans les principes et les bonnes pratiques contenus dans nos conventions, recommandations et autres instruments normatifs. Le système continue à évoluer pour répondre aux nouveaux défis tout en sauvegardant les enseignements souvent durement acquis du passé. Les travaux de notre Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations trouvent leur aboutissement au moment où ils sont examinés par la Commission de l'application des normes à chaque session de la Conférence. La lecture du rapport de la commission d'experts, qui décrit tant de situations difficiles dans le monde, nous rappelle combien de temps et de soin nous consacrons à aider nos Membres à respecter leurs engagements. Le Bureau, comme toujours, se tient prêt à donner suite à vos conclusions par le dialogue et la coopération technique.

Forme et modalités de la Conférence

Le Conseil d'administration vient de reprendre l'examen des améliorations qui pourraient être apportées au fonctionnement de la Conférence internationale du Travail. Il s'agit notamment de voir comment on peut concilier les obligations constitutionnelles de la Conférence et des modalités plus modernes et interactives.

Parmi les possibilités qui s'offrent, on peut citer un plus grand recours à la méthode des discussions de groupe en plénière: un petit nombre d'orateurs présentent un thème de discussion et les délégués donnent leurs points de vue ou posent des questions sans avoir de discours préparé; à la fin de la session, les animateurs du groupe ont la possibilité de répondre. Ce système rend la procédure plus intéressante et plus utile pour tout le monde. J'entends constamment des person-

nes se plaindre de la monotonie des discours préparés à l'avance, étant entendu toutefois qu'il est essentiel que la plénière donne à chacun l'occasion de faire connaître son point de vue.

De nombreux délégués jugent également la durée de la Conférence trop longue, en raison des autres responsabilités qu'ils doivent assumer. Des sessions plus courtes entraîneraient inévitablement des réunions préparatoires, notamment pour la négociation des textes devant être adoptés. De ce fait, des sessions plus courtes ne seraient pas nécessairement moins coûteuses ou moins longues à organiser pour l'Organisation et pour les pays qui envoient des délégations tripartites. Différentes options sont toutefois envisageables.

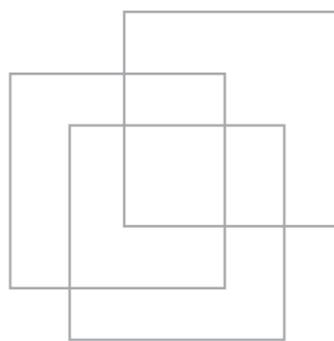
Les délégués souhaitent faire connaître les faits importants intervenus dans leurs pays, et il s'agit là de quelque chose de très utile et de très important. Je pense que nous devrions également étudier comment recourir davantage à l'Internet en tant que moyen d'échanger des informations et des idées pour compléter l'interaction vitale entre les délégués durant les débats à la Conférence. Mais l'Internet n'est pas encore universel, et peut-être pourrions-nous trouver d'autres moyens d'assurer cet aspect des fonctions de la Conférence, de manière à mieux utiliser les séances plénières par des échanges interactifs qui enrichiront les informations sur la base desquelles nous élaborons nos politiques.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent également organiser des manifestations spéciales à l'intention des délégués à la Conférence. La dimension régionale tripartite des travaux de l'OIT pourrait également avoir plus de place dans l'ordre du jour et les activités de la Conférence ou dans sa préparation. Certains ont même proposé que la Conférence se réunisse parfois dans d'autres villes que Genève, avec une contribution appropriée du pays hôte, ce qui améliorerait considérablement la visibilité de l'OIT et de ses travaux, mais cette solution risquerait de coûter très cher.

Nous devons redoubler d'efforts pour que toutes les délégations comprennent davantage de femmes. Il est temps, plus que temps, que les délégations à la Conférence se composent d'au moins 40 pour cent de femmes.

A ce stade de notre réflexion, toutes les idées sur la forme et les modalités de la Conférence seront les bienvenues. Il s'agit ici d'innover tout en préservant les points forts et les caractéristiques essentielles de la Conférence internationale du Travail – la négociation tripartite en toute connaissance de cause des grandes décisions et des normes internationales du travail, et la liberté de parole des délégués.

Sur toutes ces questions, je souhaite connaître votre point de vue et j'attends vos orientations. Cette session de 2005 de la Conférence internationale du Travail est une bonne occasion pour nos mandants – la voix du monde du travail – de réfléchir aux défis auxquels nous devons ensemble faire face dans ce monde complexe, difficile et évolutif. Aucune personne ou institution ne détient à elle seule toutes les réponses. Mais, en restant fidèles aux valeurs que nous représentons et qui font la force de notre Organisation, je suis persuadé que nous contribuerons, de manière décisive, à l'édification de sociétés plus justes et d'un monde plus sûr. Je suis convaincu que le dialogue et la discussion nous permettront de trouver des solutions de bon sens pour promouvoir la dignité des travailleurs et le travail décent.



ISBN 92-2-215361-8

9 789222 153619

